

Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 12 septembre 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[André, Eugène \(1836-\)](#) est cité(e) dans cette lettre
[Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation1 p. (239r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 12 septembre 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/29787>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[12 septembre 1862](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#)

Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

Description

RésuméSur des écritures comptables. « Lorsque Mr André viendra à Guise, nous causerons d'un moyen qui vous permettrait de vendre tous les produits que je fais ici. »

NotesLe courrier est signé Vigerie, A. par procuration de Godin-Lemaire.

Mots-clés

[Finances d'entreprise, Ressources naturelles](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Frappez \[monsieur\]](#)
- [Piette \[monsieur\]](#)
- [Telliez \[monsieur\]](#)
- [Van Gindertaelen \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [La Louvière \(Belgique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomAndré, Eugène (1836-)

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie Directeur d'usine, né en 1836 à Étain (Meuse). Il prend la suite d'[Alexandre Brullé](#) à la direction de l'usine Godin-Lemaire de Laeken (Belgique) de 1863 à 1875. Il est ensuite l'un des directeurs de l'usine du Familistère de Guise. Simple participant dans l'Association coopérative du capital et du travail, il n'habite pas au Palais social en raison de l'état de santé de son épouse. Eugène François André est signataire d'une « Pétition demandant une sanction à la loi du 21 mars 1884 sur les Syndicats ouvriers, et par cette sanction un remède aux crises du travail ». Il est mentionné comme directeur d'usine lors du décès de sa soeur, Louise-Philippine, à Guise en 1887.

Nom Fonderies et manufactures Godin-Lemaire

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Activité Industrie (grande)

Biographie Entreprise fondée en 1840 à Esquéhéries (Aisne) par Jean-Baptiste André Godin pour la fabrication d'appareils de chauffage et de cuisson en fonte de fer, dont les ateliers sont transférés à Guise en 1846. Un deuxième site de production est créé en Belgique en 1853, à Forest-lez-Bruxelles puis à Laeken. La raison sociale de l'entreprise réunit les nom de Jean-Baptiste André Godin et de son épouse Esther Lemaire. L'entreprise devient en 1880 la [Société du Familistère de Guise, Association coopérative du capital et du travail](#).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise 12 Fevr 1868 235
Monsieur Robin Lemoine
L'oeuvre

Y ai y q da 8 Ct. plus les 10000 kg de coke
ont été demandés à la dourrière —
Y ai pris, en contrepartie à peu près les fts que
Y avais comptés à l'm Tellez en regard de ses frais
de voyage. Y somme d'accord pour les
f 20 de Piette : évidemt en mon compte.

Trappez a remis des 10^t qui reposent à yrébie.
Y avez également écrit le 21^{er} f^r valeur des rayons
de pompe payés à Vangindertalen.

Le chiffre de 130477^r a été le montant
du bilan de y compte Profits & Pertes au 23
doux epise, après clôture de l'inventaire ;
c'est cette somme que je prends à mon compte
pour y faire à nouveau une situation nette ;
en revoyant plus tard pour les échéances au recouvrement
desquelles je faudra renoncer.

Longue ur anti viendra à Guise nous
causerons l'un moyen qui va permettre de
vendre tous les produits que je fais ici.

Bevez l'oeuvre, une des
salutations

ff. 1304.714
M. Robin Lemoine
L'oeuvre

* 1304.714